

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**  
**Lundi 12 novembre 2007 à 20h00**

- Présents :**
- M. Charles Matringe, Président.
  - Mmes Dominique Bernardet et Annick Deshayes, Conseillères municipales.
  - MM : Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Dominique Kroug, Joseph Menu, Christian Pittet, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
  - M. Jacques Magnenat, Maire
  - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
  - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
  - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- Mme Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillère municipale
  - MM. Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel et Christian Salzmann, Conseillers municipaux

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
  - 3.1 Réponses aux questions des séances précédentes :
    - 3.1.1 Travaux des SIG au chemin de Saussac
  - 3.2 Présentation du nouveau véhicule de piquet des compagnies de sapeurs-pompiers de Troinex et Veyrier
  - 3.3 Bureau de l'office de la protection civile de la région Salève
  - 3.4 Conseil des Anciens
  - 3.5 Charte des communes frontalières de la rive gauche
  - 3.6 Place de stockage et de traitement des déchets verts de Troinex et Veyrier
  - 3.7 Nouveaux uniformes des agents Protectas
  - 3.8 Projet de salle communale et de sports : point de situation
4. Approbation du budget 2008 :

Rapport de la commission des finances

  - 4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2008
  - 4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2008
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Vote du préavis communal au projet de plan 44-01 des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.
  - 5.2 Vote du préavis communal au projet de plan 44-02 des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.

6. Propositions individuelles et questions
    - 6.1 Crochet pour les chiens près de la Poste
    - 6.2 Horaires d'utilisation de la mini-déchetterie de la place de la Mairie
    - 6.3 Don à la « Thune du cœur » lors de la séance de décembre
    - 6.4 Conseil des Anciens : lettre de M. Boggio
    - 6.5 Risque de blocage des douanes à la manière de Soral
  
  7. Huis-clos : demande de naturalisation
- 

Après avoir salué les personnes présentes, M. Matringe, Président, informe que Mme Hirsch-Aellen et MM. Kaiser, Lavorel et Salzmann sont excusés. Il passe ensuite au point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2007**

A la page 2, point 1, M. Forestier demande une rectification de ses paroles : « ... M. Berthet lui avait en effet signalé son regret de ne pas voir traiter la motion socialiste pour la réalisation d'immeubles sur la parcelle du ch. Lullin après que la séance soit levée alors qu'il aurait pu intervenir lors des divers et qu'il s'est abstenu. Et il revient sur le sujet en séance plénière alors que le Président de la commission l'avait assuré que ce sujet serait à l'ordre du jour de la prochaine séance. ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune.

### **3. Communications de la Mairie**

#### **Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :**

#### **3.1 Réponses aux questions des séances précédentes :**

##### **3.1.1 Travaux des SIG au chemin de Saussac**

M. Magnenat indique que selon les informations que la Mairie a reçues, ce chantier devrait être terminé pour le 15 décembre, à l'exception de quelques fouilles qui auront été refermées, mais dont les revêtements définitifs seront posés au début de l'année prochaine.

##### **3.2 Présentation du nouveau véhicule de piquet des compagnies de sapeurs-pompiers de Troinex et Veyrier**

M. le Maire a l'avantage d'informer les Conseillers municipaux que la Mairie va organiser, avec celle de Veyrier, une petite manifestation pour la présentation officielle du nouveau véhicule acheté par les deux communes.

Cette inauguration aura lieu le samedi 24 novembre à 11h00 à la Maison Forte de Troinex, route de Bossey 4. Les Conseillers municipaux et les sapeurs-pompiers des deux communes sont invités et la mairie compte sur la présence de tous les Conseillers municipaux à cette petite réception.

##### **3.3 Bureau de l'office de la protection civile de la région Salève**

M. Magnenat informe le Conseil municipal que les activités de la protection civile ont été regroupées depuis plusieurs années en arrondissements et notre commune fait partie de la région Salève qui regroupe également les communes de Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Veyrier. Jusqu'à présent, le secrétariat de cet arrondissement se trouvait à Plan-les-Ouates, mais cette commune a informé nos services il y a quelques mois qu'elle devait récupérer ce bureau. Après différentes recherches dans toutes les communes concernées et à défaut d'une meilleure solution, la Mairie a décidé de proposer de mettre à disposition le bureau occupé par M. Magnenat au 2<sup>ème</sup> étage de notre mairie, ceci à titre provisoire et jusqu'à ce que des locaux définitifs soient trouvés. Ce bureau sera loué Fr. 1'000.- par mois et sera occupé en principe dès le mois de janvier par Mme Santiago, la

secrétaire de l'office de la protection civile. La salle de réunion attenante (salle des commissions) sera occasionnellement utilisée pour des réunions de l'état major de la protection civile.

### **3.4 Conseil des Anciens**

A la suite de l'élection du nouveau Conseil des anciens, un des candidats non élu, M. Pierre Boggio, a écrit à la Mairie le courrier suivant, dont M. Magnenat donne lecture à sa demande. (Annexe 1)

M. Magnenat précise que la mairie a informé tous les candidats le 27 septembre 2007 des résultats de l'élection faite par le Conseil municipal le 24 septembre et qu'elle n'a reçu aucune remarque. Ce n'est que le 16 octobre que M. Boggio a écrit ce courrier, soit comme par hasard le jour où les Troinésiens ont reçu dans leurs boîtes aux lettres le tout-ménage des Socialistes de Troinex qui contenait un article plus que polémique concernant cette élection.

### **3.5 Charte des communes frontalières de la rive gauche**

M. Magnenat indique que les personnes présentes ont peut-être lu l'article paru samedi dernier dans la Tribune de Genève ou vu l'émission « Mise au point » diffusée dimanche soir sur la TSR concernant le problème du trafic pendulaire.

En effet, lundi 5 novembre, 16 communes de la rive gauche ayant une ou plusieurs douanes sur leur territoire ont signé une charte dans laquelle sont énumérées différentes mesures et propositions pour améliorer le problème du trafic transfrontalier. Ce document destiné au Conseil d'Etat est le résultat de 2 ans de discussions entre ces communes et est la synthèse d'un rapport réalisé par le bureau Trafitec, qui était déjà mandaté pour une autre étude par un groupe de communes de la région « Arve et Lac ».

M. Magnenat remet une copie de cette charte à chaque Conseiller municipal et indique que la Mairie fera parvenir un exemplaire de l'étude à chaque groupe ultérieurement.

### **3.6 Place de stockage et de traitement des déchets verts de Troinex et Veyrier**

M. Magnenat informe les Conseillers que les travaux d'aménagement de cette place pourront commencer très prochainement ; le projet a pris un peu de retard, car les communes ont dû attendre l'accord de la commission foncière agricole pour signer l'acte d'achat du terrain qui se trouve en zone agricole.

Lorsque les travaux seront terminés et que l'emplacement sera opérationnel, soit probablement dans le courant du printemps, les communes organiseront une journée « portes ouvertes » afin que tous les habitants de Troinex et Veyrier puissent voir où et comment sont traités leurs déchets de jardin.

### **3.7 Nouveaux uniformes des agents Protectas**

M. Magnenat indique que les agents de la société Protectas, qui effectuent notamment les patrouilles de surveillance sur la commune, sont équipés de nouveaux uniformes depuis le début de ce mois. Il fait circuler une brochure présentant ce nouvel équipement.

## **Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :**

### **3.8 Nouvelle salle communale et de sports**

M. Meynard fait un bref résumé de la séance de la commission ad'hoc et indique qu'une idée plus précise des coûts de construction sera communiquée lors de la séance de cette commission prévue le 17 décembre prochain.

## **4. Approbation du budget 2008**

M. Forestier donne lecture de son rapport (annexe 2) avant de passer au vote formel du budget. Aucune question ou remarque n'étant formulée, le Président passe au vote :

### **4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2008.**

## **APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2008**

*vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

vu le budget administratif pour l'année 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 6'310'396.- aux charges et de Fr. 6'668'900.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 358'504.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'108'739.- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 750'235.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 358'504.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2008 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 5'620'000.- aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 5'620'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'108'739.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 4'511'261.-,

vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2007,

sur proposition de la Mairie

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide par 12 voix (unanimité)**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de Fr. 6'310'396.- aux charges et de Fr. 6'668'900.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 358'504.-.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2008 à 40 centimes.

**4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2008**

**TAUX DE DEGREVEMENT DE LA  
TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2008**

vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide par 11 voix et 1 abstention (oblig.)**

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2008 à 100 %.

**5. Projets de délibérations :**

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote les délibérations suivantes :

**5.1 Vote du préavis communal au projet de plan 44-01 des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.**

**SURFACES INCONSTRUCTIBLES AU BORD DES COURS D'EAU  
PLAN NO 44-01**

*Vu le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n° 44-01 de juin 2007 et l'exposé des motifs établi par le département du territoire;*

*vu l'enquête publique n° 1590;*

*étant donné qu'aucune observation n'est parvenue au département du territoire,*

*conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;*

*sur proposition de la Mairie,*

**le Conseil municipal  
décide par 11 voix et 1 abstention**

*De préavis favorablement le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n° 44-01, version du mois de juin 2007 établie par le département du territoire.*

**5.2 Vote du préavis communal au projet de plan 44-02 des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.**

**SURFACES INCONSTRUCTIBLES AU BORD DES COURS D'EAU  
PLAN NO 44-02**

*Vu le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n° 44-02 de mars 2007 et l'exposé des motifs établi par le département du territoire;*

*vu l'enquête publique n° 1590;*

*étant donné qu'aucune observation n'est parvenue au département du territoire,*

*conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;*

*sur proposition de la Mairie,*

**le Conseil municipal  
décide par 11 voix et 1 abstention**

*De préavis favorablement le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n° 44-02, version du mois de mars 2007 établie par le département du territoire.*

**6. Propositions individuelles et questions**

**6.1 Crochet pour les chiens près de la Poste**

Mme Deshayes demande si le crochet pour les chiens situés devant l'entrée de l'immeuble Grand-Cour 2 pourrait être déplacé en face de la poste. M. Magnenat lui répond que ces travaux sont prévus.

**6.2 Horaires d'utilisation de la mini-déchetterie de la place de la Mairie**

Mme Deshayes demande également si des panneaux rappelant les horaires d'utilisation de la mini-déchetterie pourraient être mis en place car nombreux sont les dépôts qui se font en dehors des horaires habituels. La mairie étudiera la question.

### **6.3 Don à la « Thune du cœur » lors de la séance de décembre**

Mme Bernardet rappelle que lors de la prochaine séance elle amènera la désormais traditionnelle enveloppe pour faire un don à la « Thune du cœur ».

### **6.4 Conseil des Anciens : lettre de M. Boggio**

Suite au courrier de M. Boggio, M. Forestier regrette d'en arriver à un tel stade et se demande si ce dernier n'a pas été « victime » du tout-ménage du groupe socialiste. Il demande si les candidats avaient bien été informés du mode de fonctionnement de l'élection par le Président du Conseil des Anciens. M Niederhauser lui répond que l'élection s'est tenue selon les statuts du Conseil des Anciens.

M. Berthet souhaite rappeler la position du groupe socialiste qui demandait soit plus d'information sur les candidats pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause, soit une élection tacite. M. Magnenat lui répond qu'une élection tacite implique que le nombre de candidats doit être inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir et que ce n'était précisément pas le cas.

### **6.5 Risque de blocage des douanes à la manière de Soral**

M. Matringe craint que le blocage des douanes de Soral ces derniers jours ne donne des idées aux habitants de certains quartiers. M. Magnenat lui répond que le problème de la circulation est différent pour chaque lieu et qu'il n'y a pas parallèle possible avec Soral.

### **7. Huis-clos : demande de naturalisation**

M. Le Président demande au public de bien vouloir quitter la salle avant de soumettre la demande de naturalisation suivante au préavis du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 12 voix et 1 abstention la demande de naturalisation de :

- Mme PERZOFF née MARTINEZ GIZ, Maria Mercedes, née le 12 octobre 1975 à Genève, de nationalité espagnole et domiciliée au 65 chemin Dottrens à Troinex.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h40.

Le Président  
M. Charles Matringe

Le Secrétaire  
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

BOGGIO Pierre  
1 chemin du Claiset  
1256 Troinex

Troinex, le 16 octobre 2007

M. MAGNENAT, maire  
Mairie de Troinex  
1256 Troinex

Monsieur le Maire,

J'avais posé ma candidature pour le conseil des aînés. J'ai reçu la composition de ce conseil et j'ai vu que je figurais dans les viennent ensuite. Sur le moment je n'y ai pas pris garde, pensant que l'on m'avait considéré trop jeune.

Or j'apprends qu'en fait cette désignation a été faite par un vote du Conseil municipal. Je considère donc que je suis persona non grata.

J'en tire quelques conclusions :

1. Je ne viendrai plus aux repas des aînés, auxquels j'avais plaisir à participer et qui me semblaient constituer un lien utile entre les générations.
2. Je ne viendrai plus aux sorties annuelles des aînés.
3. Je suis secrétaire du théâtre de Troinex. Je songe donc à mettre aussi de ce côté un terme à cette activité au service de la commune, qui me prend du temps. Et du temps, précisément, j'en manque, de par mon activité de médecin enseignant en milieu hospitalier, en urologie, auprès des étudiants, de par mes cours de théâtre, au conservatoire, en 4<sup>ème</sup> année, de par ma fonction de délégué genevois au comité central de l'association suisse-romande des théâtres amateurs, de par enfin de mon activité estivale de médecin de bateau dans le Grand Nord.

Je précise, aussi, à toutes fins utiles, que je ne fais partie d'aucun parti politique, même si je suis un ami de la présidente de la Confédération, via son mari, qui est un ami de très longue date. Je juge les questions politiques comme elles viennent, n'hésitant pas à me mouiller s'il le faut. C'est ainsi que j'ai fait partie du comité pour le maintien des notes à l'école, avec le succès que l'on sait.

Il va sans dire que l'on ne comptera sur moi pour remplacer un membre de ce conseil, auquel je souhaite une activité fructueuse.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à mes meilleurs sentiments.

PS. Je souhaite que cette lettre soit lue au Conseil municipal.

3-

# FINANCES

## RAPPORT DE COMMISSION

---

Séance du 29 octobre 2007

Présents : M. Marc Truan, Président  
Mmes Deshayes, Hirsch-Aellen  
MM. Berthet, Forestier, Kaiser, Kroug, Lavorel, Menu, Pittet,  
membres de la Commission

MM. Magnenat, Maire  
Buclin, Meynard, Adjoint  
Niederhauser, Secrétaire général  
Riem, Secrétaire général adjoint

---

Le président ouvre la séance en saluant les membres présents et précisant le déroulement de l'ordre du jour, notamment en proposant le report de la discussion sur le centime additionnel en fin de débat. Puis on passe à l'ordre du jour, examen du budget 2008.

Le PV de la dernière séance n'appelant pas de commentaire, le président attaque le vif du sujet.

Subventions aux sociétés communales : le président souhaite revoir ce tableau de répartition, dit "tableau Querio", mais lors d'une prochaine séance de commission. La répartition présentée ayant été prévue pour deux ans lors de l'étude du budget 2007, il propose, s'il n'y a pas de requête de sociétés ou de remarque de commissaires, de l'accepter en l'état pour 2008. Quelques questions sont toutefois posées et obtiennent immédiatement réponse de la Mairie sans entraîner de modification. Le tableau n'étant pas amendé, il sera accepté en bloc avec le vote du budget. Il en va de même pour l'aide au développement.

Projet de budget : comme il n'y a pas de remarque générale, les commissaires s'attaquent à l'étude du budget, page par page. Les points remarquables suivants sont soulevés :

- subventions aux cuisines scolaires : diminution de la contribution communale (-6'000) alors que la fréquentation est en hausse. En effet l'association dispose de suffisamment



de fonds propres et ne désire pas thésauriser. Elle réduit donc ses prétentions et "mangera" un peu de son capital, mais se réserve le droit, à l'avenir, de les remonter si nécessaire.

- compte incendie et secours : une partie du transfert de charge de l'Etat sur les communes a pour conséquence que la commune ne recevra plus la contribution des assurances pour les retraites des pompiers et devra payer elle-même cette différence. A ce jour c'est une charge supplémentaire de Chf 41'000.- - 26' à payer et 15' à recevoir en moins). Un amendement de Chf 3'000.- supplémentaire (le poste passe de 26'000 à 29'000) est accepté, la Mairie ne détenait pas les derniers chiffres lors de l'envoi du projet de budget.

- cartes CFF journalières : au nombre de 5, elles sont utilisées à 70 %, ce qui est satisfaisant. La Mairie annonce que les CFF vont procéder à une augmentation du prix de la carte qui passera de 8'500.- à 9'700.- par an (par carte). Lorsque cette hausse sera effective, elle sera répercutée sur ce poste, mais n'a pas pu figurer sur le projet de budget lors de sa présentation. La Mairie n'augmentera pas le prix de vente de la carte qui restera à 35.-/jour.

-garderie Gaspard et Trottinette : une augmentation de la subvention était demandée dans ce projet de budget à 165'000.- On peut cependant constater que la fréquentation est en baisse et la masse salariale à la hausse. D'autres postes encore appellent à des questions (des coûts normalement variables en fonction du nombre d'enfants restaient inchangés). La Mairie explique qu'un groupe de travail a été formé pour réfléchir aux pistes possibles à suivre pour améliorer la situation mais qu'aucun projet n'a encore été présenté. La majorité des commissaires souhaitent plafonner la subvention au niveau de 2007. Ce chiffre (131'000.-) cependant ne correspondait pas à la réalité en raison de chevauchement d'exercices et il fallait lire 140'000.- Un consensus s'est finalement établi à 145'000.-, soulignant la volonté d'aider mais de ne pas signer un chèque en blanc. A noter que le groupe socialiste aurait préféré un maintien du projet à 165'000.- La proposition d'une enveloppe de 145'000.- avec le souhait d'un entretien rapide avec le comité de la garderie afin d'éventuellement l'amender lors du CM est mise au vote et acceptée par 8 oui et 2 non (socialistes).

-centime additionnel : après une brève discussion autour des prévisions budgétaires pour les années à venir en rapport avec la nouvelle salle communale et une estimation par l'entente que le reliquat positif probable de l'exercice 2008 équivaldra environ à 2 centimes, et donc qu'une baisse d'au moins 1 centime pourrait être envisagée, le groupe socialiste de son côté ne formulant aucune remarque, le maintien à 40 cts est approuvé à l'unanimité, compte tenu des investissements à venir cités plus haut.

- taxe professionnelle : son dégrèvement à 100 % est accepté à l'unanimité.

- vote sur le budget de fonctionnement : au vu de ce qui précède, le budget est accepté à l'unanimité.

- plan des investissements : le plan est accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, les commissaires vous enjoignent à accepter le projet de budget, le taux du centime et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

Troinex, le 29 octobre 2007

Alain Forestier  
Rapporteur